

Groupe de travail n°1
« Environnement et aménagement de l'espace »
Compte-rendu de la réunion du jeudi 31 mai 2007

Présents : Bernard BAUDIN, Michel BOURGUET, Samuel Clerici, Raoul DEGRIL, Paul DELBOSC, Carmen HEUMANN.

Marie Maud Gérard, Marie Blanche Rossi du GERES.

Excusée : Gisèle ISNARDON, Jacqueline JAMALI, Christophe SERRE, Pierre VIREY.

Absents : Michele ALMARIC, Henri DE MATOS.

L'ordre du jour porte sur les « énergies renouvelables » à propos desquelles le groupe de travail se propose de développer sa réflexion.

Puis à la rentrée dans une deuxième phase, il tentera de formaliser des préconisations en direction des élus communautaires.

Marie Maud Gérard et Marie Blanche Rossi en charge de ces questions au sein du « groupe énergies renouvelables environnement et solidarités (GERES) ont animé cette rencontre.

Présentation du GERES : c'est une association à but non lucratif qui depuis plus de 30 ans agit en faveur du développement durable en P.A.C.A mais aussi dans 25 pays, au nord comme au sud. Elle intervient dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la solidarité.

Le GERES est constitué d'une équipe de 10 personnes localisées au siège à Aubagne. Deux espaces « info-énergie » ont été créés, à Marseille et Aubagne dans le cadre du « plan national d'amélioration de l'efficacité énergétique » (P.N.A.E.E). Les espaces « info-énergie » s'engagent à délivrer une information gratuite, neutre et à proposer des solutions adaptées à la situation de chacun. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a labélisé les espaces et de ce fait les soutiens.

L'espace « info énergie » est consulté essentiellement sur l'isolation, le chauffage, la production d'eau chaude et les aides financières s'y reportant.

Il renseigne également sur les résultats de la thermographie aérienne réalisée par la communauté. Il accompagne le public dans l'interprétation des cartes de déperdition de chaleur et propose des solutions d'isolation.

Le GERES a mis en place un atelier « Economie d'énergie » sur Leroy Merlin qui s'adresse aux clients en recherche de solutions durables.

Les techniciens de l'espace « info-énergie » effectuent des visites sur place à la demande des particuliers propriétaires.

En matière d'économie d'énergie la question de l'information est primordiale.

Les gens recherchent les informations au moment où ils en ont besoin, c'est donc en amont des projets qu'elles doivent leur parvenir.

Après des collectivités des services existent qui réagissent au cas par cas pour la réalisation d'équipements publics ou de logements.

Dans l'échange qui s'instaure entre le groupe de travail, Marie Maud Gérard et Marie Blanche Rossi, de nombreuses questions sont posées et notamment :

Pourquoi l'espace « info-énergie » ne tient-t-il pas des permanences dans les communes, fait observer un intervenant de St Zacharie qui regrette que trop peu de ses concitoyens soient au courant de son existence. Les usagers nous l'avons vu recherche l'information au moment où ils en ont besoin. Dès lors les permanences qui ont déjà été tenté ont échoué. L'idée est émise de valoriser les services d'info-énergie dans les publications municipales tout au long de l'année.

Concernant les économies d'énergie, le GERES indique qu'il travaille sur le principe « Economie de flux ». Ce qui le conduit par exemple pour un bâtiment public à examiner la consommation énergétique de celui-ci, à optimiser la partie tarifaire et à faire des préconisations techniques adaptées.

C'est ce même principe que le GERES applique pour l'eau, les déchets, les transports, révision des contrats, conseil en énergie renouvelable. Le but c'est les économies.

Une question est posée sur « le puits provençal » ? il s'agit d'une technique de l'époque Romaine qui consiste à mettre en place une canalisation de 30 mètres de long environ à 1.5 à 2 mètres sous terre pour rafraichir l'air l'été, la conduite placée à l'extérieur aboutir au sein de l'habitation.

Il est possible de gagner de 3 à 4 degrés et d'éviter la climatisation. A propos de la sensibilisation des acteurs institutionnels comme les services de l'urbanisme le GERES déplore que les liens soient irréguliers. Cependant un début de coopération a abouti à ce que les dossiers d'instructions des permis de construire soient accompagnés de la plaquette d'information sur les économies d'énergies.

De ce point de vue les techniciennes du GERES indiquent que la sensibilisation des élus de l'Agglomération et des communes reste à réaliser à l'exception des élus principaux de l'Agglomération et de la direction des services. Ce qui c'est traduit par la création d'un service de 3 personnes chargées de Développement durable et d'aménagement.

Des questions sont posées sur le label « haute qualité environnementale » (H.Q.E) sous lequel est placé le collège de St Zacharie, collège dont la réalisation dépend du

Département du Var. Sur le label H.Q.E, il faut savoir que celui-ci doit respecter 14 cibles par exemple, économie, luminosité, confort...La mise en œuvre de trois cibles complètes et des onze autres au seuil planché suffit à son obtention.

De ce fait un bâtiment labélisé H.Q.E n'est pas magique c'est un premier pas qui correspond aux réglementations techniques (R.T 2005) du code de la construction.

L'éolien : l'énergie éolienne se traite à deux niveau. Le niveau Domestique qui permet à un particulier d'implanter dans son jardin une éolienne de 12 mètre de haut. Il s'agit d'une production faible, moins de 10% de la dépense énergétique d'un foyer moyen. Son impact acoustique (il s'agit de pales de petites dimensions) est inexistant mais qui ne comporte aucune réalisation significative.

Le niveau industriel pour lequel le département a fait dresser une carte géographique des vents et des contraintes dues à l'urbanisme.

Bâtiment Bio-climatique : beaucoup de bâtiments publics et de maisons individuelles se sont dotées de baies vitrées importante, ce qui semble peu écologique. Le GERES a été conduit à traiter ce problème sur des bâtiments existants. Il faut quand c'est possible protéger la baie par une avancée de toiture qui l'été éliminera l'impact du soleil. L'hiver le soleil à une course basse qui permet à la baie de capter un apport solaire passif.

Le photo voltaïque : c'est une technique en développement en direction des entreprises qui bénéficient d'importante surface en toiture. Des aides existent de l'A.D.E.M.E à partir d'appel à projet.

Il y a actuellement une politique mise en place par EDF pour la location de toiture.

Véhicules électriques : c'est une question complexe sur laquelle il y a de nombreuses expérimentations. Le point structurellement faible, c'est l'absence de réseau d'entretiens structuré pour ces véhicules.

Les membres du groupe de travail considèrent que face aux enjeux du réchauffement climatique et donc aux économies d'énergies le conseil de Développement devra jouer son rôle citoyen sur l'ensemble des communes pour accroître la sensibilisation des élus comme des usagers.

Le groupe souhaite compléter sa connaissance sur l politique communautaire de développement durable avant de se déterminer sur les préconisations possibles.

En ce sens un contact sera pris avec Madame Joëlle Laborier, Directrice du service en charge de ces questions sur le territoire pour lui proposer d'animer notre prochaine rencontre dont la date sera communiqué ultérieurement.

Paul Delbosc
Président du groupe de travail
« Environnement et
aménagement de l'espace »